

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Flavien DELÉTRE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT  
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER  
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20221017-22\_04944-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

**Absents excusés** : Godwill BABALAO et Angélique MOUROCCQ

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-1
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2022/112 – Désaffectation d'un chemin route des Isles commune déléguée de Condé-sur-Noireau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

La commune est propriétaire d'un chemin, en attente de bornage, situé route des Isles, commune déléguée de Condé sur Noireau. Pour lui de permettre de disposer de ce bien en vue d'une cession ultérieure aux époux PRUNIER, riverains dudit chemin, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de celui-ci.

A noter que ce chemin traverse une parcelle cadastrée n° CB 25 dont la cession est également prévue au bénéfice des époux PRUNIER, les futurs acquéreurs ayant sollicité la commune pour agrandir leur parcelle adjacente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin propriété de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ce point et à signer tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

